

Gestion du sol



Mieux connaître son sol et choisir les apports organiques adaptés

Public :

Paysans et paysannes installés, porteurs et porteuses de projet.

Pré-requis : Aucun.

Objectif pédagogique : Savoir apprécier la fertilité des parcelles et entretenir le sol par des apports de matière organique.

Date : 20 et 27 novembre 2017.

Horaires : de 9h00 à 17h00.

Lieu : Salle Paul Tacher à Pélissanne.
Sur le terrain : chez A. Le Nevez, maraîcher à Pélissanne.

Intervenants : Hélène Védie, ingénieur agronome, GRAB.

Mode de validation :
Une attestation de présence sera délivrée.

Paysan(ne)s et porteurs(ses) de projet formez-vous !

Vous souhaitez en apprendre plus sur le sol et ses caractéristiques ? Apprendre à évaluer la fertilité de votre sol ? Connaître les différents produits organiques et les effets sur votre sol ? Alors cette formation est faite pour vous !

PROGRAMME

Connaître la fertilité de son sol pour ajuster ses pratiques

- ✿ Identifier les outils pratiques de terrain permettant de mieux connaître son sol et d'évaluer sa fertilité.

- ✿ Observation du sol (terrain) : Caractéristiques pédologiques, structurales, observations du développement des racines, modalités de réalisation d'échantillons pour analyses.

- ✿ Discussion sur les pratiques de gestion de la fertilité des participants : travail du sol, fertilisation, engrais verts.

Savoir utiliser les matières organiques pour entretenir son sol et nourrir ses cultures

- ✿ Connaître les différents produits organiques (fertilisant, amendement, matière organique et engrais).

- ✿ Effets des matières organiques sur les propriétés des sols.

- ✿ Contribution des produits organiques à la fertilisation des cultures.

- ✿ Comparaison des pratiques des participants et des coûts associés. Mise en place d'une stratégie adaptée à la situation de chacun.

Inscrivez-vous auprès de **l'ADEAR 13** au
04.90.55.17.86 ou **contact@adear13.com**

Nos formations ont un coût de 175€/jour. Les agriculteurs (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial), et les personnes en démarche d'installation munies d'une attestation délivrée par le PAI sont pris en charges par le Vivéa et y ont **gratuitement accès**